



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 30 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 23 août 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Dominique PETITJEAN, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN

Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET

Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Virginie SUATON

M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE

Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Philipp DALHEIMER

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

Pour : 23

Contre : /

Abstention : 3

8.8. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC GRDF « VILLE ENGAGÉE GAZ VERT »

Madame le Maire,

RAPPELLE que la commune adhère au groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel, coordonné par l'établissement public des énergies et du numérique de la Haute-Savoie (SYANE). Elle a signé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE (DEL_2024_013 du 22 mars 2024).

INFORME, qu'en application des conventions de concession, GRDF (Gaz Réseau Distribution France) a pour mission, de concevoir, construire, exploiter et entretenir le réseau de distribution de gaz naturel en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte. Le gestionnaire a également pour mission de favoriser l'injection de gaz renouvelable dans le réseau. Il accompagne à cette fin la filière du biométhane et du bâtiment ainsi que les consommateurs dans la transition énergétique.

INDIQUE que la convention « ville engagée Gaz Vert » a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GRDF et la commune de Veigy-Foncenex conviennent de coopérer dans le cadre d'un partenariat autour du gaz vert et de la transition énergétique, afin de promouvoir le biométhane, aussi appelé « gaz vert » auprès des citoyens, et de tous les acteurs et visiteurs du territoire.

AJOUTE que l'objet central de la convention est la pose d'un panneau « VILLE ENGAGÉE GAZ VERT » est la communication autour de la production et de la consommation de gaz vert sur le territoire. Elle s'inscrit dans le contexte actuel de transition énergétique, avec le développement de projets d'énergie renouvelable et locale.

PRECISE, qu'en raison de la présence de l'entreprise MEUVELEC sur la commune, la production de biométhane produit à Veigy-Foncenex est réinjectée dans le réseau GRDF.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention ci-annexée sur l'accompagnement à la transition énergétique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le partenariat entre la commune de Veigy-Foncenex et GRDF afin d'informer les citoyens et les visiteurs de l'engagement de la commune pour l'achat de biométhane appelé aussi « gaz vert ».

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et tout document s'y afférant.

PRECISE que la présente convention prend effet à la date de signature par la dernière des parties et est conclue pour une durée de deux ans.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : - 5 SEP. 2024

Publié, Affiché ou notifié le : - 5 SEP. 2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 août 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Philipp DALHEIMER